



La francophonie mondiale se réunira à Montréal pour contrer la pandémie du tabac



À la mi-novembre, le Comité scientifique a dressé le programme préliminaire de la Conférence. On reconnaît ici deux de ses membres, **Bertrand Dautzenberg**, de l'Office français de prévention du tabagisme, et **Roxane Néron**, de la Direction de la santé publique des Laurentides.

Denis Côté

Du 15 au 18 septembre prochain, soit dans à peine huit mois, de 500 à 1 000 participants sont attendus au Palais des Congrès de Montréal pour la première **Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac**. Ayant obtenu l'été dernier des engagements de la part des deux principaux bailleurs de fonds pressentis, Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec – qui investiront chacun 250 000 \$ –, les organisateurs sont aujourd'hui confrontés davantage à un défi d'échéancier qu'à des soucis financiers. Les dirigeants de l'Association pour la santé publique du Québec et de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT), hôtes de la Conférence, sont satisfaits du progrès des préparatifs et ravis des appuis qui se confirment dans la francophonie.

Le président de la Conférence et coordonnateur de la CQCT, Louis Gauvin, revient d'une tournée de promotion qui l'a amené en France, en Belgique, en Suisse et au Mali. « *Je suis enchanté de ces rencontres, dit-il. Partout, mes interlocuteurs se sont montrés enthousiasmés à l'idée de partager, en français, leurs projets et préoccupations dans la lutte contre le tabac, et ce, dans le cadre d'un grand événement international.* » La rencontre est coprésidée par le professeur Albert Hirsch pour l'Europe, sommité

de la lutte antitabac en France, et par Mahamane Cissé pour l'Afrique, président de SOS Tabagisme-Mali.

Louis Gauvin,
président
de la Conférence

À court terme, la Conférence permettra d'échanger sur les stratégies traditionnelles de lutte contre le tabagisme, en particulier les programmes de prévention auprès des jeunes, les aides à l'arrêt tabagique et la protection des non-fumeurs. Mais elle jettera surtout un regard approfondi sur de nouvelles approches fondées sur l'action publique – *advocacy* –, l'action politique et la dénormalisation, incluant la responsabilité de l'industrie et le contrôle du produit.

À plus long terme, ses promoteurs souhaitent renforcer le mouvement antitabac mondial – en particulier celui actif dans la francophonie –, créer un véritable réseau des intervenants de diverses disciplines et lancer des axes de collaboration Est/Ouest et Nord/Sud sur la lutte contre le tabac.

Modèle québécois

Selon les continents, les populations francophones sont aux prises avec des situations très différentes, voire extrêmes en matière de tabagisme. Alors que le Québec ne fait que rattraper son retard dans l'Amérique du Nord anglophone, il fait par contre figure de modèle dans la francophonie, grâce principalement à sa loi antitabac globale adoptée en 1998 et →



SOMMAIRE

Rire jaune durant la Semaine sans tabac	3
Deuxième hausse de taxes en 2001	4
Cigarettes « légères » bientôt bannies	5
Amendements à la loi québécoise	6
Gatineau n'imitera pas Ottawa de sitôt	9

→ aux budgets gouvernementaux octroyés à ce secteur. Membre du Comité scientifique de la Conférence et attaché au dossier du tabac à la Direction de la Santé publique de Québec, Mario Champagne remarque que notre situation est enviable à l'étranger. « *En France, nos collègues sont handicapés par une culture assez complaisante face au tabac ; de surcroît, ils ne disposent que de subventions publiques très marginales* », remarque-t-il, après la première réunion du Comité, en novembre.

Quant aux pays africains, leur situation est encore plus accablante. « *Là-bas, indique Fernand Turcotte, également de Québec et membre du Comité, l'industrie du tabac est souvent perçue comme bienfaitrice. Non seulement les fabricants sont d'efficaces publicitaires et commanditaires, comme il y a quelques années ici, mais le reste de l'économie est très faible.* »

Depuis deux ans, les responsables de la Coalition québécoise multiplient les contacts avec leurs homologues étrangers pour les impliquer dans ce projet ambi-

tieux et leurs démarches sont aisées et fructueuses. Tous y voient une tribune et un forum d'échanges en français, faisant ainsi contrepoids aux autres événements du genre qui se déroulent quasi totalement en anglais. On peut s'attendre à ce que l'intérêt pour les pays en développement soit encore plus visible à Montréal que lors des conférences tenues en anglais, où les délégués les plus volubiles, les anglophones, proviennent de régions aisées, à l'avant-garde de la lutte antitabac, comme les États-Unis, le Canada anglais, l'Australie et la Grande-Bretagne. D'ailleurs, l'organisation compte disposer d'un programme d'aide facilitant la présence de représentants de pays en développement.

Le réseau Internet sera abondamment utilisé pour promouvoir l'inscription (qui s'élève à 450 \$) et la participation active à la Conférence. Le site www.cifcot.com enregistre pour l'instant les coordonnées des personnes intéressées, lesquelles recevront par courriel un bulletin mensuel sur les préparatifs. L'ensemble du site présentera bientôt en détail la programmation et une foule d'autres renseignements pertinents.



La Conférence francophone sera l'un des premiers clients du **Palais des Congrès** de Montréal, une fois celui-ci agrandi. Doublant les surfaces d'exposition, la construction sera achevée en août.

Du lundi au mercredi (16 au 18 septembre), outre les activités sociales ou protocolaires, le programme inclut une série de grandes conférences plénières et une multitude de présentations en simultané. La cérémonie de clôture comportera l'adoption d'une « Déclaration de Montréal », reflétant les vœux et engagements des congressistes.

En janvier 2002, un appel aux communications sera lancé à l'intention des éventuels conférenciers d'ateliers ou de séances plénières. Les aspirants sont donc priés de s'assurer d'être bien sur la liste d'envoi du bulletin de la Conférence.

Pour recevoir le bulletin officiel des préparatifs de la Conférence, veuillez vous inscrire dès maintenant à :
info@cifcot.com
 Merci d'indiquer vos nom, titre, organisme, institution, adresses postale complète et de courriel, téléphone et télécopieur.

Programme scientifique de la Conférence

Thème central

- Mobiliser les solidarités francophones contre l'épidémie de tabac

1 – Les pratiques manipulatrices de l'industrie

- La contrebande de tabac
- L'industrie et le marketing du tabac
- L'industrie du tabac et les jeunes
- L'industrie du tabac et les femmes
- L'industrie du tabac et les pays en développement
- Les tactiques et stratégies de l'industrie du tabac et de ses alliés
- La manipulation des milieux scientifiques
- L'industrie du tabac et les analyses économiques
- Le développement et la manipulation du produit
- Les mobiles derrière les actions de l'industrie

2 – Les mesures efficaces ou prometteuses

- Les nouveaux courants de *dénormalisation*
- La taxation
- Les poursuites contre l'industrie du tabac
- Le remboursement des substituts nicotiniques
- La protection des non-fumeurs

- La Convention-cadre antitabac
- Les interdictions à la promotion du tabac
- Les avertissements sanitaires
- Les interventions efficaces auprès des jeunes
- Les méthodes d'évaluation des interventions auprès des jeunes
- Les méthodes d'arrêt tabagique
- Les concours : motivation à l'arrêt tabagique
- Les programmes gouvernementaux de remboursement des substituts nicotiniques
- Système de santé et arrêt tabagique
- L'évaluation des méthodes d'arrêt tabagique
- La formation des professionnels de la santé
- La réduction des risques
- Le développement des solidarités Nord/Sud

3 – Les actions publiques (*advocacy*)

- La mobilisation et la formation de coalitions
- Les relations avec les gouvernements
- Les stratégies de communications
- Les relations avec les médias
- Neutralisation de l'industrie du tabac et de ses alliés

Président du Comité scientifique : Dr Marcel Boulanger

Rire jaune durant la Semaine sans tabac

La Semaine québécoise pour un avenir sans tabac, du 20 au 26 janvier, prend un coup de jeune. De jeune et de jaune. Avec avoir véhiculé pendant trois éditions le mot « J'ARRÊTE », où le A prenait la forme d'une cigarette brisée, la campagne de sensibilisation antitabac expose en 2002 un sourire jaune, où les dents sont remplacées par des filtres de cigarettes. Le slogan est « *Rire jaune, dépense, dépendance* », imaginé surtout à l'intention des jeunes adultes, cible principale cette année.

Après analyse des propos de jeunes réunis en *focus group*, le Conseil québécois sur le tabac et la santé, coordonnateur de la Semaine, a choisi d'utiliser l'humour et d'axer le message sur des valeurs qui touchent les 18 à 25 ans. Loin de faire valoir les méfaits sanitaires du tabac, l'affiche, le dépliant et le signet (une nouveauté) sont axés sur l'apparence du fumeur, les économies engendrées par l'arrêt tabagique et la liberté retrouvée.

Pour inciter les fumeurs à rire jaune de leur dépendance, le Conseil compte sur la collaboration du jeune humoriste d'origine africaine Michel Mpambara, qui s'est fait connaître par des monologues se moquant du racisme. Lui-même fumeur, M. Mpambara tentera d'écraser dans le cadre



du Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » qui sera lancé durant la semaine antitabac. La comédienne Mireille Deyglun revient également à titre de porle-parole.

« Rire jaune », c'est aussi comprendre que, à compter d'un certain moment, il n'est plus drôle de fumer, a expliqué Michelle Gosselin, organisatrice de la campagne pour le CQTS. Par exemple lorsqu'on tente sans succès d'arrêter, lorsqu'on est obligé d'aller fumer dehors par dépendance physique, ou quand on ressent des ennuis de santé. Ces images sont bien loin des réceptions enfumées où tout le monde semble s'amuser.

En complément du site Internet du Conseil, à www.cqts.qc.ca, l'affiche réfère le public à un nouveau service téléphonique d'aide à l'arrêt tabagique qui sera ouvert le 21 janvier. Accessible à longueur d'année au 1-888 853-6666, ce service sera opéré conjointement par le Conseil et par la Société canadienne du cancer. Il est subventionné par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, lequel est aussi le principal bailleur de fonds de la Semaine.

En plus d'une multitude d'organismes locaux, onze partenaires nationaux assurent le succès de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac. En décembre, un envoi postal incluant l'affiche a été adressé à quelque 35 000 entreprises ou organismes, leur proposant de mettre sur pied des activités internes contre le tabagisme. On peut se renseigner au CQTS, au (514) 948-5317. – D.C.

Le Défi 2002 vise 25 000 participants

Loin de s'essouffler, le Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » vise une participation record de 25 000 fumeurs et fumeuses en 2002, lesquels devront écraser entre le 1^{er} janvier et le 28 février, et puis s'abstenir au moins pour la période du 1^{er} mars au 11 avril. Pas moins de 20 400 fumeurs avaient pris part à la première édition en 2000, et 23 250 en 2001 dont environ 1 000 adolescents.

Pour faciliter le recrutement des adeptes de la nicotine et de leurs parrains, le groupe Acti-Menu, initiateur du Défi, acceptera désormais les inscriptions par Internet, par l'entremise du très populaire site www.defitabac.qc.ca. Autre nouveauté cette année, les inscrits pourront se procurer gratuitement, dans les pharmacies Jean Coutu, la trousse d'accompagnement « *J'arrête, j'y gagne !* », d'une valeur de 7 \$, a révélé la coordonnatrice Louise Labrie. Au moyen d'un tirage, des prix intéressants seront remis à quelques-uns des parrains et des nouveaux non-fumeurs, dont une voiture Toyota Corolla, un REER de 5 000 \$, un REEE du même montant, un voyage et seize bons d'achat de 1 000 \$ chez Sports Experts.

Selon un sondage Écho, 28 % des participants du premier Défi étaient restés non-fumeurs après un an, ce qui se compare avantageusement aux meilleurs programmes d'arrêt tabagique. *Info-tabac* sera bien sûr au lancement du Défi, à la fin janvier.



Michel Mpambara, porte parole de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac 2002

Deuxième hausse de taxes en 2001

Le 1^{er} novembre, les fumeurs canadiens ont eu droit à une hausse importante de la taxation du tabac, pour une deuxième fois dans la même année. Au Québec, cette majoration est de 4,50 \$ la cartouche, alors qu'elle fut de 4 \$ en avril ; elle comprend 2 \$ de la part du fédéral et 2,50 \$ du provincial. Au total pour 2001, en incluant la TPS qui s'ajoute aux autres taxes, le prix de la cartouche aura donc augmenté d'environ 9 \$ du côté des gouvernements, ce qui représente 1,13 \$ par paquet de 25 cigarettes. Selon la marge des détaillants, les marques principales coûtent maintenant de 5,75 \$ à 7 \$ le paquet au Québec.

La hausse de novembre n'est pas uniforme d'un océan à l'autre. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont fait le même bond que le Québec, de 2,50 \$ la cartouche. L'Île-du-Prince-Édouard a tranché pour 2 \$, alors que l'Ontario s'est contenté de seulement 1,60 \$. Les provinces de l'Ouest n'ont pas accru leur taxation, laquelle n'avait pas beaucoup baissé en 1994 en réaction à la crise de la contrebande.

Du côté d'Ottawa, la hausse varie de 1,50 \$ à 2 \$ selon les provinces de manière à uniformiser la taxation fédérale. Établie en avril dernier pour prévenir la contrebande, la taxe à l'exportation passe de 10 \$



Les contrebandiers, gros ou petits, sont beaucoup mieux surveillés par les autorités.

Elizabeth Vincent, dite la Huronne, vient d'être condamnée à 85 000 \$ d'amendes.

à 11,50 \$ la cartouche pour le premier 1,5 % de la production d'un fabricant. Au delà de ce seuil, elle monte de 22 \$ à 26 \$ la cartouche. Avec une telle contrainte, il est difficile d'alimenter le marché noir sous prétexte d'exportations déguisées.

Budget Marois

Ce mouvement fut concocté le dimanche précédent à Ottawa, lors de la conférence des ministres des Finances, à l'instigation du représentant de Nouvelle-Écosse, le ministre Neil Leblanc. Le moment de l'annonce a coïncidé avec le dépôt du budget de relance de la ministre des Finances du Québec, Pauline Marois. Contrairement au scénario d'avril dernier, aucune portion de la nouvelle taxation n'a été destinée à la réduction du tabagisme, ni à Ottawa, ni à Québec.

L'inclusion de la hausse des taxes du tabac dans le budget Marois a eu pour effet d'en atténuer la couverture médiatique au Québec, les salles de nouvelles devant bien sûr accorder la priorité à l'ensemble du budget. Au cours des jours suivants toutefois, des médias populaires ont visité des réserves autochtones à la recherche d'une reprise sérieuse de la contrebande, puis ont rapporté des vols de cigarettes dans certains dépanneurs.

Néanmoins, les médias québécois sont aujourd'hui généralement beaucoup plus sensibles aux arguments de la santé publique qu'ils ne l'étaient au début des années

1990, alors que leurs propres salles de nouvelles étaient pour la plupart très enfumées. Le 3 novembre par exemple, le *Journal de Montréal* a consacré une page à l'arrêt tabagique, avec des articles basés sur l'impact des prix sur la consommation et sur les aides pharmacologiques. Citant le Dr Bernard Heneman, de la Direction de la santé publique de Montréal, le quotidien a rappelé que la taxation est un des meilleurs moyens pour combattre le tabagisme.

Excellente nouvelle pour les Québécois

Bien que surprise par l'annonce, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a immédiatement émis un communiqué pour exprimer sa satisfaction. « Cette décision d'aujourd'hui constitue une excellente nouvelle pour tous les Québécois et Québécoises », estime son coordonnateur Louis Gauvin, y voyant de la part des gouvernements une volonté ferme de combattre la principale source de décès évitables. La Coalition suggère cependant à la ministre Marois de consacrer à la lutte antitabac 12 % des 125 millions \$ qu'engendrera la hausse provinciale. Elle rappelle que le tabagisme demeure « honteusement élevé » à 29 % chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans et à 40 % chez les filles de cet âge. Les groupes de santé impliqués dans la lutte antitabac demandent que le budget québécois dédié à leur cause passe de 20 à 75 millions \$.

Le directeur du bureau québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs, François Dampousse, a minimisé le risque d'un retour de la contrebande. Le principal commerce illicite qui persiste est celui de l'Ontario et du Québec vers les provinces de l'Ouest, a-t-il précisé. De plus, en tenant compte de l'échange, les cartouches reviennent toujours beaucoup plus cher aux États-Unis ; elles coûtent de 58 \$ à 70 \$ (CAN) pour les grandes marques, selon les États voisins. Même avec les hausses de taxes de novembre, le Québec et l'Ontario constituent encore le havre du tabac à bon marché dans le nord de l'Amérique. – D.C.



Cette épicerie IGA affichait fièrement son spécial sur les bâtonnets de tabac en 1998. Les prix ont beaucoup augmenté depuis.

Le fédéral entend bannir les « légères » par réglementation

C'est par l'adoption d'un règlement complémentaire à sa *Loi sur le tabac* que le gouvernement canadien interdira vraisemblablement les termes trompeurs des cigarettes, comme « douces » et « légères ». Le ministre de la Santé Allan Rock a lancé, fin novembre, une brève période de consultations ouverte à toutes les parties, dont l'industrie du tabac. La réglementation laisserait aux fabricants le soin de remplacer leurs qualificatifs de marques, en éliminant toute impression rassurante quant à la nocivité des produits.

Au printemps dernier, le ministre Rock avait demandé au « Conseil consultatif ministériel sur la lutte contre le tabagisme », qu'il venait de former, de lui soumettre des recommandations concernant le problème de ces cigarettes dites légères. Le Conseil consultatif est composé d'une quinzaine de personnalités issues des milieux universitaires et des domaines de la santé et d'intervention antitabac, dont les Québécois Louis Gauvin, président du Conseil, et Heidi Rathjen, de la Coalition québécoise, Louis Brisson, de l'Association pulmonaire, et Gilles Lépine, du Sport Étudiant de Québec. À la suite de journées d'étude tenues à Hull, réunissant un panel de douze experts internationaux, le groupe a remis en septembre son rapport au ministre, qui à son tour l'a rendu public le 1^{er} novembre.

Le Conseil a convenu que les appellations telles que « douces »

et « légères » constituent effectivement un problème de santé publique majeur ayant déjà contribué au décès de milliers de Canadiens. Les experts consultés sont d'avis que les cigarettes de type « légères » n'atténuent pas le risque pour la santé, et qu'une intervention forte, efficace et rapide du gouvernement est justifiée. En conclusion, le Conseil suggère ce qui est aujourd'hui envisagé, à savoir l'adoption d'une nouvelle réglementation dans le cadre de la loi actuelle. Il insiste aussi pour que le mécanisme qui remplacera les termes trompeurs ne permette pas d'insinuations similaires.

Le Conseil consultatif est peu enclin à une poursuite contre les fabricants, que cela soit en vertu de la *Loi sur le tabac* ou d'autres lois de protection du consommateur. Il aurait été possible de poursuivre, car l'article 20 de la loi interdit « de faire la promotion d'un produit du tabac, y compris sur l'emballage de celui-ci, d'une manière fautive ou trompeuse (...) ». Mais une telle aventure aurait pu perdurer des an-

nées, surtout si la Cour décidait d'attendre la conclusion de la saga judiciaire qui oppose présentement le gouvernement et l'industrie sur l'ensemble de la loi.

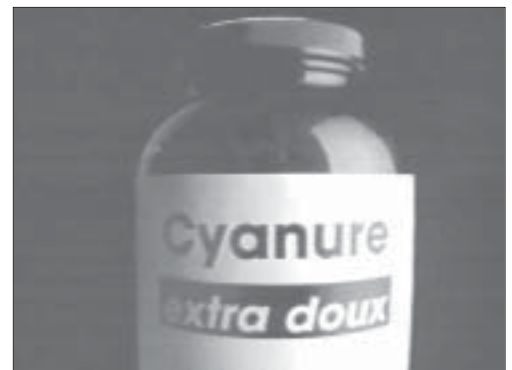
L'option la plus simple et la plus rapide était donc d'émettre un règlement, en vertu de l'article 23 de la *Loi sur le tabac* qui édicte : « Il est interdit d'emballer un produit du tabac d'une manière non conforme à la présente loi et aux règlements. » Cette procédure fut utilisée avec succès pour l'instauration énergique des avertissements illustrés.

« Douces et légères ? Trompeuses et dangereuses. »

Santé Canada n'a pas tardé à mettre en pratique une autre recommandation du Comité consultatif, qui lui suggère d'axer ses campagnes courantes antitabac sur les appellations trompeuses. Déjà, les Canadiens peuvent voir à la télévision et dans les journaux des annonces sensibilisant les fumeurs sur le sujet, et préparant le terrain pour l'adoption de la réglementation. Les quelque 30 millions \$ dédiés aux campagnes médias en 2001-02 seraient essentiellement consacrés à ce thème. On a pu notamment revoir l'annonce télé où des contenants de produits toxiques portent, en dérision, des qualificatifs de type « léger » et « doux ». Ces messages se terminent par le slogan « Douces et légères ? Trompeuses et dangereuses. » Il est stratégique de mettre l'accent sur ce dossier, car si Allan Rock est déterminé à agir, son poste de ministre de la Santé n'est pas coulé dans le béton. Après autant d'efforts déjà déployés contre les cigarettes « légères », un éventuel successeur complètera certainement la tâche. – D.C.



Santé Canada axe sa publicité antitabac sur la tromperie des cigarettes légères.



Dans cette annonce télé, des poisons sont affublés de termes rassurants, tel que doux.



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à :

www.info-tabac.ca/liens38.htm

Les trois casinos deviennent non-fumeurs, au moins à 60 %

Surprise : Québec retouche sa loi sur le tabac

Denis Côté

Assez discrète sur le dossier du tabac depuis sa nomination en mars dernier, la ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux, Agnès Maltais, en a étonné plus d'un (agréablement) en déposant à l'Assemblée nationale, le 25 octobre, le projet de loi n° 45 qui amende légèrement la *Loi sur le tabac*. Rappelons que cette loi globale, introduite par l'ex-ministre de la Santé Jean Rochon en 1998, intervient dans l'ensemble des secteurs, tels que la protection des non-fumeurs, la publicité, les commandites, les ventes aux mineurs et l'emballage.

Adoptés le 20 novembre et entrés en vigueur le 1^{er} décembre, ces amendements ne constituent, pour la plupart, que de simples correctifs ou précisions à la loi. La seule nouveauté importante réside dans le retrait de l'exemption accordée aux aires de jeu des casinos. Les trois établissements d'État, situés à Montréal, à Hull (maintenant Gatineau) et à La Malbaie, figuraient parmi le groupe d'endroits publics sans restrictions, comme les bars interdits aux mineurs et les salles de bingo. Les casinos font maintenant partie des lieux majoritairement non-fumeurs. Ces endroits, telles les aires communes des centres commerciaux ou les salles de quilles, peuvent toutefois inclure des zones fumeurs, jusqu'à 40 %



Les appareils semblent plus généreux dans les zones de jeu non-fumeur.

de leur surface, tout en offrant la meilleure protection possible aux non-fumeurs. À la demande des clients, mais sans obligation légale, les casinos québécois avaient déjà ouvert peu à peu des sections de jeu non-fumeur. Le Casino de Hull s'est même distingué, en juillet dernier, en devenant principalement non-fumeur, avec une section fumeur minoritaire et assez bien séparée. Bien que davantage de jeux populaires soient offerts dans les espaces sans fumée à Hull, la salle des hautes mises est demeurée sans restrictions. Ainsi, l'été dernier, cet établissement a testé avec succès le futur changement à la loi. Grâce à cet amendement, les casinos québécois seront parmi les moins enfumés au monde, selon la rédactrice Eve Edelson de Smokefreeworld.com. « Nous avons consacré une page de notre site Internet aux sections non-fumeurs des casinos, devant la multitude de demandes à ce sujet, indique-t-elle. En respectant une norme de 60 % non-fumeur, vos casinos se classeront bien en haut de la liste, car les établissements de jeux de hasard se soucient généralement très peu du tabagisme ». Aux États-Unis, à peine 2 % des 700 casinos offrirait des sections de jeu non-fumeurs. De très rares casinos sans fumée en sont à leurs premiers pas en Californie et en Nouvelle-Zélande, de haut-lieux mondiaux de la lutte antitabac.



L'émission *J.E.* du 14 septembre dressait un portrait embarrassant de la fumée au Casino de Montréal. La journaliste Karina Marceau questionne ici le Dr Joan Mason, qui avait refusé un retrait préventif à une employée enceinte. À droite, elle écoute les doléances d'autres syndiquées devant travailler dans un environnement enfumé.



Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'avancée québécoise. Le gouvernement avait subi de nombreuses critiques pour l'exemption à la loi de ses propres casinos, alors qu'il intervenait dans bien d'autres endroits publics de propriété privée. En outre, la clientèle non-fumeuse, de plus en plus respectée ailleurs, se plaignait régulièrement à la direction des casinos. De son côté, le syndicat des croupiers exigeait une meilleure protection contre la fumée, ayant rejeté la proposition de souffleries sous les tables, lesquelles auraient poussé la fumée vers les clients ! Enfin, la très populaire émission *J.E.*, sur TVA, a présenté en septembre dernier un reportage peu flatteur sur la fumée au Casino de Montréal. La ministre Maltais a in-

diqué que Loto-Québec et la direction des casinos ne s'étaient pas opposés à la transformation entraînée par la loi.

Cafétérias et resto-bars

La principale raison d'être des autres amendements tient à la cohérence des lois. Avec l'entrée en vigueur, également au 1^{er} décembre dernier, de la *Loi sur les établissements touristiques* qui, entre autres, modifie les titres des permis de restauration, celui d'« établissement touristique » ne prévaut plus que pour les établissements d'hébergement touristique. Sans modifications, la plupart des restaurateurs québécois auraient pu se soustraire à la *Loi sur le tabac*, leur permis d'exploitation n'étant plus celui qui les décrivait en 1998.

Une autre nouveauté concerne les cafétérias. Bien que la plupart des 2 300 cafétérias québécoises soient totalement sans fumée, elles pourraient n'être encore qu'à 60 % non-fumeur, sans même disposer de cloisons pour les nouvelles installations, contrairement aux restaurants. Ayant reçu des plaintes de restaurateurs jaloux de cet « avantage », le ministère contraint les cafétérias à l'obligation d'ériger des cloisons (si elles offrent une zone fumeur), leur laissant toutefois un an de plus pour s'y conformer. Rappelons que, depuis le 17 décembre 2001, les nouveaux restaurants, ou ceux rénovés à plus de 50 %, doivent cloisonner et ventiler leur section fumeur (de 40 % des places au maximum) s'ils tiennent à en offrir une. Pour ceux opérant avant cette date, et ne faisant pas l'objet de rénovations majeures, la norme n'entre en vigueur qu'en décembre 2009 !

Également à la demande du secteur de la restauration, les resto-bars peuvent désormais considérer leur section bar, où des repas sont servis, comme faisant partie du 40 % fumeur de l'ensemble de l'établissement. Ceci met fin à la confusion de savoir si tant le restaurant que le bar devaient chacun comporter deux sections.

Loin des bars enfumés, les garderies en milieu familial ont aussi eu droit à un léger amendement. Il est désormais interdit de fumer dans l'ensemble de la résidence privée, aux heures d'accueil des enfants, et non plus dans les « installations », un terme parfois interprété comme englobant seulement les pièces accessibles aux petits.

Amendements surprise

La grande surprise de ce projet de loi provient de son dépôt sans avertissement ni consultations, du moins auprès des groupes de santé, et de son adoption très rapide. Le gouvernement a peut-être voulu éviter un dérapage dans le secteur de la restauration, alors que le changement des titres de permis aurait créé une échappatoire pouvant être exploitée par des tenanciers mécontents.

Les procédures d'adoption ont également permis aux deux politiciens québécois attachés au dossier du tabac, la ministre péquiste Agnès Maltais et son vis-à-vis libéral Russell Williams, critique de l'Opposition en la matière, d'échanger publiquement sur le problème du tabagisme, en particulier sur l'application de la *Loi sur le tabac*. Lors de ces quelque quatre heures de débats publics, disponibles sur Internet, les deux politiciens ont démontré qu'ils connaissaient très bien leurs dossiers, Mme Mal-



Images : Diffusion des débats, Assemblée nationale

Le député libéral **Russell Williams** a méticuleusement interrogé **Agnès Maltais** sur l'implantation de la *Loi sur le tabac*.

La ministre a défendu la démarche progressive du gouvernement.

tais défendant la démarche tranquille du gouvernement, et M. Williams mettant en doute la vigilance du ministère à faire respecter la loi.

Travail tenace de Russell Williams

Le premier sentiment qui se dégage de ces débats est la satisfaction devant le travail tenace de Russell Williams. Compte tenu du fait que le député de Nelligan parle au nom d'un parti qui, selon les sondages, pourrait former le prochain gouvernement d'ici un an ou deux, le milieu de la santé ne peut que se féliciter de son influence et de ses interventions. Même Mme Maltais a loué son dévouement.

Devant l'Assemblée nationale, M. Williams a d'ailleurs invité les Directions de santé publique à intervenir davantage auprès de ses collègues députés pour les sensibiliser aux enjeux du tabac. « *M. le Président*, a-t-il déclaré, *je voudrais féliciter les départements de santé publique. De plus en plus, ils jouent un rôle important. Et je recommande qu'ils continuent leur bon travail, mais peut-être en ajoutant une autre responsabilité : mieux nous informer, nous les décideurs, les législateurs.* »

Tant M. Williams que Mme Maltais ont eu des bons mots pour la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, laquelle fut nommée douze fois. En commission parlementaire, la mi-

→

nistre s'est félicitée de la réaction du regroupement au projet de loi : « *La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, a-t-elle déclaré, comprend très bien l'esprit de la loi, salue l'avancée dans les casinos et le fait qu'on vérifie qu'il n'y ait pas d'échappées dans la loi. Bien sûr, la Coalition est toujours très vigilante. Elle pousse, elle veut qu'il y ait de plus en plus de modifications positives. Elle veut vraiment un univers, un environnement sans fumée, mais, M. le Président, leurs dirigeants acceptent que nous y allions progressivement.* »

En effet, la Coalition est satisfaite du projet de loi. Le regroupement antitabac constate que « *le projet de loi vise essentiellement à protéger les acquis de la loi et à refléter, pour une bonne part, ce qui se passe en réalité* ». Il remarque néanmoins que d'autres mesures auraient pu être améliorées, comme celles touchant les centres commerciaux, les restaurants et les bars.

« Petits pas dans la bonne direction »

Bien qu'il ait appuyé les amendements proposés, les qualifiant de « *petits pas dans la bonne direction* », Russel Williams a offert à plusieurs reprises sa collaboration pour réviser davantage la loi, notamment en ce qui concerne la protection des non-fumeurs. À l'instar des groupes de santé, il a aussi demandé qu'une portion de chaque nouvelle taxe sur le tabac soit dévolue à la réduction du tabagisme, comme cela s'était produit en avril 2001. La ministre lui a répondu qu'elle ne pouvait pas rapporter ses discussions avec « les Finances ». On peut en déduire que Mme Maltais tente d'obtenir des fonds additionnels pour la cause antitabac.

Annonces en main, M. Williams a aussi longuement interrogé Mme Maltais sur la publicité persistante des marques de cigarettes, sous prétexte de commandites. Il a parlé de l'équipe Player's, des sports extrêmes Export 'A', des tirages et des arts



Le secteur de la restauration est l'objet d'un grand nombre de plaintes pour non-respect de la *Loi sur le tabac*.

La **Poisonnerie Lapointe**, à Gatineau, n'est certes pas en cause puisqu'elle est entièrement sans fumée.

du Maurier. Admettant que le ministre a reçu 28 plaintes concernant la publicité, la ministre a simplement répondu que les enquêtes se poursuivaient. « *On n'a pas de résultat actuellement, mais, nous aussi, on est extrêmement vigilants autour de ces publicités qui vendent des styles de vie associés au tabac* », s'est-elle défendue.

C'est la fumée dans le secteur de la restauration qui a suscité le plus de plaintes du public, a révélé Mme Maltais : « *Les gens sont très préoccupés par la fumée dans les restaurants et cafétérias, là où ils consomment des repas.* » En grand nombre, les Québécois dénoncent aussi des lieux de travail problématiques. Au total (au début novembre, lors de la commission parlementaire), le Service de lutte contre le tabagisme a reçu 5 037 plaintes et 12 409 demandes de renseignements concernant la loi, a rapporté la ministre. Toutefois, seulement 326 constats d'infraction ont été émis, la plupart depuis l'été 2001.

M. Williams s'est inquiété du peu de respect, par les dépanneurs québécois, de l'interdiction de la vente aux mineurs, même si ce domaine est présentement sous l'initiative de Santé Canada. Signalons que le gouvernement canadien investit beaucoup d'efforts dans ce volet de la prévention, notamment avec sa vingtaine d'inspecteurs basés à Longueuil. Plutôt que de renvoyer la balle au fédéral, la ministre Maltais a, au contraire, annoncé que des discussions étaient en cours pour tenter de récupérer cette responsabilité.

Contrairement au vote nominal tenu sur la loi principale en juin 1998, alors que chaque député présent s'était levé pour déclarer son allégeance (102 pour, 0 contre, 0 abstention), le projet de loi 45 n'a nécessité qu'un assentiment général de l'Assemblée nationale. « *Le projet de loi numéro 45, Loi modifiant la Loi sur le tabac, est-il adopté ?* », a demandé le vice-président Michel Bissonnet. Des voix ont alors répondu : « *Adopté* ». Adopté et déjà en vigueur !

Semaine québécoise pour un avenir sans tabac

Rire jaune



dépense

20 au 26 janvier 2002

J'ARRÊTE! | 888 853-6666

Information et soutien à l'arrêt tabagique

www.cqts.qc.ca

dépendance



Conseil québécois
sur le tabac
et la santé

Santé
et Services sociaux
Québec



Restaurants et bars sans fumée

Gatineau n'imitera pas Ottawa de sitôt

Durant leur campagne électorale, les deux candidats à la mairie de la nouvelle ville de Gatineau, Yves Ducharme et Robert Labine, ont promis de ne pas s'impliquer dans la protection des non-fumeurs. Peu avant, en août dernier, des rumeurs avaient circulé sur un projet qui imiterait la politique antitabac d'Ottawa de l'autre côté de la rivière des Outaouais. Les deux politiciens furent aussitôt l'objet d'intenses pressions de la part de tenanciers de bars régionaux et même d'ailleurs au Québec, pour étouffer toute tentative en ce sens.

Info-tabac interrogé le maire élu, Yves Ducharme. Ce dernier a admis qu'il n'était pas question pour Gatineau d'interdire de fumer dans tous ses lieux publics, incluant les bars et les restaurants. « Depuis 1998, explique M. Ducharme, le gouvernement provincial a récupéré ce secteur d'intervention. C'est maintenant sa responsabilité. S'il faut modifier la loi actuelle, c'est à Québec d'en prendre l'initiative. D'ailleurs, avec ses recettes de taxation du tabac et sa responsabilité en matière de santé, la province est mieux équipée pour entreprendre un tel défi, beaucoup mieux qu'une simple municipalité. »

Le conseil municipal de Gatineau étant formé d'élus indépendants, et non de partis politiques, il est possible que la Commission Ville en santé, présidée par le conseiller Luc Montreuil, ne partage pas l'opinion du maire et veuille reconsidérer la question. L'été dernier, un projet de sondage de l'opinion des citoyens fut mis de côté, en attendant la fusion. Le conseiller Pierre Phillion serait favorable à une protection accrue des non-fumeurs, une voie qu'appuierait volontiers la Direction de la santé publique de l'Outaouais. Contrairement à la perception répandue depuis 1998, les municipalités québécoises n'ont pas perdu le pouvoir d'adopter une réglementation plus sévère que la loi provinciale,

a précisé Lorraine Beaupré, attachée politique de la ministre Agnès Maltais. Dans un tel cas, le ministère de la Santé ne s'opposerait pas au règlement en question, a-t-elle estimé, après consultation.

Succès à Ottawa

Du côté d'Ottawa, le règlement municipal antitabac, en vigueur depuis le 1^{er} août, suscite toujours l'appui d'une forte majorité de la population mais aussi l'aversion de beaucoup de tenanciers de bars. Plusieurs de ces derniers tentent encore d'accommoder les fumeurs avec des patios chauffés entourés de toiles. Le maire Bob Chiarelli et 15 des 21 conseillers ont signé en novembre une lettre commune attestant qu'Ottawa ne réévaluera pas sa politique sur le tabac. Les élus souhaitent ainsi freiner le mouvement de contestation du groupe PUBCO qui réunit quelque 170 entreprises détentrices de permis d'alcool.

Lors d'une visite à quelques bars et restaurants d'Ottawa à la mi-octobre, nous avons constaté que l'interdiction de fumer était très bien respectée par le personnel et la clientèle. Parmi ces lieux, seule une salle de billard avait aménagé un local fermé pour les fumeurs à l'arrière, prétendument privé. Ce genre d'initiative est sous enquête par la municipalité.



Comme partout à Ottawa, les serveurs du Pub D'Arcy McGees travaillent maintenant dans un lieu sans fumée.



Le soir des élections du 4 novembre, le maire d'Ottawa, **Bob Chiarelli**, félicite son nouvel homologue de Gatineau, **Yves Ducharme**.

Les deux hommes n'ont toutefois pas le même souci de la protection des non-fumeurs.

Tenu du 26 septembre au 1^{er} octobre auprès de 407 citoyens de la région de la capitale fédérale, c'est-à-dire Ottawa et Gatineau, un sondage Decima révèle un support accru à l'avant-gardiste règlement antitabac ; 65 % des répondants l'appuient généralement (19) ou fortement (46), alors que 31 % s'y opposent généralement (10) ou fortement (21), tandis que 4 % ne s'étaient pas exprimé. La grande majorité des citoyens (70 %) n'ont pas modifié leur fréquentation des restaurants et bars d'Ottawa depuis l'interdiction de fumer, alors que 13 % affirment y aller plus souvent, et 14 % moins souvent.

Bien que le règlement municipal d'Ottawa semble là pour rester, il sera intéressant de surveiller son impact sur les affaires des bars sans fumée de la capitale, et sur celles des restaurants encore enfumés de Gatineau, au Québec. – D.C.

Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à : www.info-tabac.ca/liens38.htm

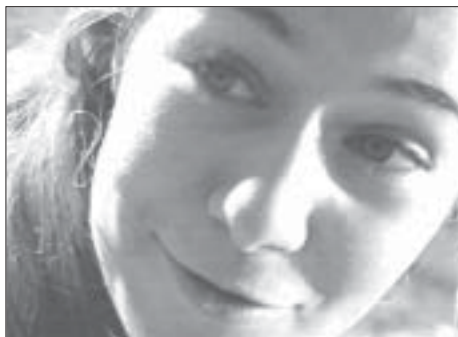
■ Messages aux adolescents

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a regroupé sous un seul chapeau tous ses messages destinés aux jeunes de 11 à 17 ans, qu'ils portent sur le tabagisme, les MTS, le jeu excessif, les agressions sexuelles ou la détresse. Le 12 octobre, à l'école Mont-Royal du quartier montréalais du même nom, la ministre déléguée Agnès Maltais procédait au lancement de la campagne *Parler, c'est grandir*, dotée d'un budget de 45 millions \$ sur trois ans. Les messages de prévention seront livrés aux adolescents par le biais de sites Internet (allumelagang.com, jcapote.com, detresse.com, aggression sexuelle.com,), d'affiches, d'annonces radio-phoniques ou télévisées et, dans les écoles, de pièces de théâtre et des animations.

Le volet tabac comporte notamment une nouvelle annonce télé, où des jeunes suggèrent à leur père fumeur d'« allumer » (dans le sens de comprendre et d'éteindre sa cigarette), alors qu'il venait de les entraîner à faire du vélo au lieu de flâner devant des jeux vidéo.

Questionnée par *Info-tabac*, la ministre Maltais a révélé qu'une programmation anti-tabac pour adultes allait être bientôt dévoilée. Elle dit ignorer si la stratégie de la dénormalisation sera utilisée, notre culture étant différente de celle des Américains. Cette stratégie consiste à mettre en lumière les méfaits de l'industrie du tabac et de ses produits, plutôt que de jeter le blâme sur le fumeur.

Le lendemain du lancement, Mme Maltais a rencontré des jeunes de la *Gang allumée* pour une *vie sans fumée* afin de sonder leur opinion sur la prévention du tabagisme.



Dans cette annonce télé du ministère, cette adolescente demande à son père d'« allumer ».

■ Revers canadien aux États-Unis

Dans une cause portant sur la contrebande des cigarettes, le gouvernement canadien a subi un revers navrant, le 12 octobre, lorsqu'une cour d'appel américaine a entériné un jugement inférieur, donnant raison aux avocats de R.J. Reynolds Holdings. En décembre, cette cour a finalement refusé de reconsidérer son verdict devant un panel complet de ses 13 juges. Le fabricant était accusé

d'avoir provoqué des pertes fiscales importantes au gouvernement fédéral, en créant un réseau de contrebande au début des années 1990 – essentiellement avec sa marque Export 'A'. Rappelons qu'en juin 2000, le juge Thomas McAvoy avait initialement rejeté cette plainte, alléguant que, selon une règle du XVIIIe siècle, le *Revenue Rule*, les tribunaux américains ne peuvent accueillir de requêtes relatives aux revenus fiscaux des autres pays.

L'impact du jugement est considérable puisque le Canada estime ses pertes à un

Programme « Oui, j'arrête ! » : mise à jour du guide de l'animateur

Le programme « Oui, j'arrête » a vu le jour en 1992 dans le cadre d'un projet de promotion de la santé cardiovasculaire dans un quartier défavorisé de Montréal, St-Henri. À l'origine, « Oui, j'arrête » fut développé pour répondre d'une part aux besoins de femmes fumeuses désireuses d'arrêter, et d'autre part au désir des animateurs de groupes communautaires d'offrir des ateliers pour aider leur population aux prises avec une dépendance au tabac. Plusieurs évaluations d'implantation ont été réalisées de même qu'une évaluation d'impact. Celle-ci a démontré que plus du cinquième des participantes au programme étaient toujours non-fumeuses six mois après la date de cessation.

En 1995, une subvention de Santé Canada permettait la formation d'animateurs et animatrices partout au Québec. C'est ainsi que plus de 70 personnes en provenance d'organismes communautaires, de CLSC et de Directions de santé publique s'outillaient pour offrir le programme aux fumeurs et fumeuses de leur communauté. Plusieurs formations supplémentaires ont été données depuis. En 1997, le programme était adapté pour les communautés autochtones, grâce à une subvention de Santé Canada à nouveau.

En 2001, le programme a subi une mise à jour complète, sous la direction de Lise Renaud de la Direction de la santé publique de Montréal-Centre. Michèle Tremblay et André Gervais ont revu l'aspect scientifique du programme. Quant à Jacynthe Ledoux, elle s'est assurée de la rédaction de la nouvelle version, après s'être informée auprès de plusieurs animateurs et animatrices du programme des ajustements nécessaires, notamment un ajout d'information pour les femmes enceintes.

Le programme a été diffusé auprès de tous les répondants tabac des Directions de santé publique et auprès des professionnels du Service de lutte au tabagisme du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Il est possible d'en obtenir une copie au coût unitaire de 45 \$ auprès du centre de documentation de la DSP de Montréal-Centre, au 514 528-2400, poste 3646.

– par Michelle Tremblay



milliard US \$ et que d'autres pays cherchent aussi à poursuivre des cigarettiers américains pour incitation à la contrebande, tels le Belize, le Honduras, l'Équateur et même dix membres de l'Union Européenne. Face à cet échec, le gouvernement canadien pourrait porter appel en Cour suprême des États-Unis, tenter un nouveau procès au Canada, ou encore simplement abandonner la cause.

■ Salon Maternité-Paternité

L'Alliance pour la lutte au tabagisme et la Direction de la santé publique de la région de Québec ont en mai dernier, pour la première fois, pris part au Salon Maternité-Paternité. Leur kiosque portait sur la prévention du tabagisme chez les enfants, la cessation, de même que les méfaits de la fumée de tabac. « *Nous avons constaté que l'intérêt et les besoins d'information sont vastes. Même les grands-parents se montraient intéressés, pour eux comme pour leur descendance. Ce genre d'interaction avec la communauté devrait faire partie des activités de contrôle du tabagisme* », indique l'organisatrice Chantal Levesque, que l'on peut joindre au (418) 666-7000, poste 503#. En fait, le kiosque a manqué de matériel. Réunissant 91 exposants, le Salon a attiré plus de 40 000 visiteurs. L'expérience sera renouvelée à la 9^e édition, du 16 au 19 mai 2002 aux Galeries de la Capitale.



Fernand Turcotte

■ Enseignement antitabac

L'Université Laval enseigne maintenant le contrôle du tabac. Le cours de deuxième cycle, valant 3 crédits, est donné par Fernand Turcotte, professeur de santé publique et intervenant indéfectible de la lutte antitabac, et par Chantal Levesque de la Direction de la Santé publique de Québec. Ils seront secondés par Jean-François Gaboury, qui consacre au tabagisme sa maîtrise en santé communautaire. De manière à faciliter l'inscription des étudiants qui ne résident pas à Québec, l'enseignement est entièrement disponible par Internet ; un examen final aura lieu en salle à la fin du trimestre, près du domicile de chacun.

Pour la session inaugurale de cet hiver, où l'on attend une vingtaine d'étudiants, la date limite d'inscription a été reportée au 13 janvier. En contraste avec l'enseignement en tabacologie donné à Paris par l'équipe de Robert Molimard et doté d'une forte composante clinique, le cours québécois s'attarde plutôt aux dimensions « santé publique » de la lutte au tabagisme, dont les manœuvres déloyales des fabricants. Le cours s'intitule d'ailleurs *Contrôle du tabagisme : problèmes et perspectives* (SAC-66164). En ligne, on peut se renseigner à www.ulaval.ca, ou en écrivant au Dr Turcotte, à Fernand.Turcotte@msp.ulaval.ca

Le Salon Maternité-Paternité connaît un bon succès à Québec.

■ Symposium sur la fumée

Lancé conjointement par les divisions régionales de la Société canadienne du cancer, de la Fondation des maladies du cœur et de l'Association pulmonaire, le *Clean the Air Coalition/BC* (Coalition pour assainir l'air en Colombie-Britannique) travaille fort. Il milite pour que le gouvernement provincial respecte le controversé règlement du *Workers' Compensation Board* qui étend, aux bars et aux restaurants, l'interdiction de fumer en vigueur dans les autres lieux de travail. Peu enthousiaste devant cette mesure qu'il a reportée au 30 avril 2002, le ministère du Travail attend les recommandations d'un comité de six députés formé à cet effet.

Pour sensibiliser davantage l'opinion publique et le gouvernement, la Coalition recevait à Vancouver, les 1^{er} et 2 octobre, un symposium international sur la fumée de tabac ambiante. Qu'ils soient experts du domaine du tabac, spécialistes en santé publique ou simples travailleurs du secteur de l'« hospitalité » (bars et restaurants), les conférenciers furent unanimes à reconnaître que la fumée des autres est dommageable, et que seule l'interdiction de fumer peut protéger adéquatement le public et les employés. Publié par la Coalition, le bulletin *Outlook* de septembre-octobre résume plusieurs des exposés du symposium. Il est disponible en format PDF à www.cleanaircoalitionbc.com. Tristement, aucun des six élus devant se pencher sur le problème n'a mis les pieds à cette rencontre si appropriée, ni même envoyé un représentant.



Le bimestriel *Outlook* couvre les droits des non-fumeurs en Colombie-Britannique.



■ Actualité sur le web

Depuis que le *Tobacco News Online* de Stan Shatenstein ne surveille plus quotidiennement l'actualité tabagique sur Internet, et suite au ralentissement de notre bulletin *Info-tabac*, il est difficile d'obtenir des nouvelles récentes sur le contrôle du tabac. La source la plus rapide demeure le site Internet du Centre national de documentation sur le tabac et la santé, à Ottawa, au www.nct.ca. Grâce aux bons soins virtuels de Suzy McDonald, d'Hélène Francoeur et de Claudine Chapeau, une page de nouveautés présente sur une base presque quotidienne, depuis avril dernier, des communiqués de presse, articles de médias, et autres documents rendus publics. Chaque sujet est brièvement résumé dans les deux langues.

Le site Internet offre aussi des sections permanentes traitant de la cessation, de la législation, de la dénormalisation, de l'industrie, de la fumée ambiante et des ressources externes. Les domaines de la taxation et de la prévention sont néanmoins en construction. Un moteur de recherche complète l'ensemble. Que les demandes proviennent par Internet, par téléphone ou par visites à la bibliothèque, l'Ontario s'avère le principal utilisateur du Centre national. C'est du Québec que se manifeste ensuite le plus grand intérêt, suivi de la Colombie-Britannique. Ce service d'information unique est la principale activité du Conseil canadien pour le contrôle du tabac, que l'on peut joindre au (613) 567-3050 ou au 1-800 267-5234.

Info-tabac est publié avec l'appui de :



Ce bulletin ne représente pas nécessairement les opinions ou les positions du Ministère.

■ Loi canadienne contestée

C'est finalement le 14 janvier en matinée que débiteront, en Cour supérieure du Québec, les audiences sur *Loi sur le tabac* du Canada, dont les fabricants de cigarettes contestent la validité. En salle 15.03 du Palais de Justice, à Montréal, le juge André Denis, en remplacement de sa collègue Danièle Grenier, entendra les premiers témoins de l'industrie. (Voir *Info-tabac* n° 37, page 12.)

■ Tim Hortons sans fumée

La chaîne de cafés-restaurants Tim Hortons devancera bientôt les MacDonald's en matière de protection des non-fumeurs. En juillet prochain, ses quelque 200 succursales du Québec seront toutes devenues, soit totalement sans fumée, soit non-fumeurs avec salon cloisonné et ventilé pour les fumeurs. Pour

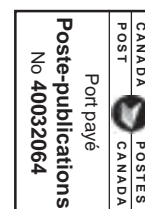


Chez **Tim Hortons**, les aliments ne séjournent pas dans la fumée.

des raisons d'économie ou de santé, la plupart des nouveaux franchisés n'aménagent pas de tels salons vitrés, révèle Chantal Cossette, directrice régionale du marketing. Cette politique de Tim Hortons ne semble pas nuire aux affaires, même dans la belle province. « *Lorsque nous fermons la section fumeur d'une succursale, nous recevons quelques plaintes, le chiffre d'affaires baisse pour une ou deux semaines, mais la clientèle se refait rapidement par la suite, notamment auprès des non-fumeurs. Nous avons choisi de ne pas exposer nos produits alimentaires à la fumée et d'offrir un environnement sain* », indique Mme Cossette.

La chaîne, qui était bien implantée en régions, ouvre maintenant des succursales au centre-ville de Montréal, lesquelles sont toutes non-fumeurs. Quant au géant MacDonald's, qui avait agréablement étonné en

interdisant de fumer dans ses restaurants corporatifs dès 1994, il laisse toujours ses franchisés agir à leur guise, et la majorité d'entre eux, au Québec, maintiennent une section fumeur sans cloisons.



Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2100 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois. Il est aussi disponible sur notre site Internet, en format PDF, au www.info-tabac.ca. Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 — Télécopieur : (514) 525-6044

Courriel : infotab@cam.org

Révision : Isabelle Masingue

Si non distribuable : apposez le bloc-adresseur sur la fiche d'expédition (préadressée au verso) ; retournez à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7